



Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Dépôt du rôle d'évaluation foncière 2027-2028-2029

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Cuthbert pour les années 2027-2028-2029, est déposé au bureau du greffier-trésorier, sis au 2021 rue Principale à Saint-Cuthbert, en date du 8 octobre 2026;

Ledit rôle d'évaluation foncière peut être consulté durant les heures normales de bureau.

QU'une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1er mai 2027;

QUE Cette demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la Municipalité régionale de comté de D'Autray à l'adresse ci-dessous;
- b) Être déposée au bureau de la Municipalité régionale de comté de D'Autray ou être envoyée à la Municipalité régionale de comté de D'Autray à l'adresse ci-dessous par courrier recommandé;
- c) Être accompagné de la somme d'argent déterminée à cet effet par règlement de la Municipalité régionale de comté de D'Autray.

Municipalité régionale de comté de D'Autray
550, rue de Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Saint-Cuthbert ce 8^e jour du mois d'octobre 2026.

Larry Drapeau, greffier-trésorier